



©monane.wordpress.com



©es.dreamastime.com

PRESENCE DANS LES MEDIAS

DATE	INTERFENANTS	SUPPORTS	THEMES
15.04	C. BOURREAU	CNEWS	Réindexation retraites
16.04	P.ERBS	France Inter	Réindexation retraites
17.04	C.BOURREAU	France Info	Réindexation retraites
17.04	P.ERBS	RTL	Réindexation retraites
17.04	C.BOURREAU	Europe 1	Réindexation retraites
23.04	C.BOURREAU	Sud Radio	Age départ en retraite
23.04	P. ERBS	Sud Radio	Age de la retraite
24.04	C.BOURREAU	BFM TV	La réforme des retraites
24.04	P.ERBS	Nouvel Economiste	Aspirations, revendications, relations société
24.04	P.ERBS	BFM TV	Réindexation retraites
25.04	P.ERBS	France Info	Conférence de presse de M. Macron
26.04	P. ERBS	RTL	Conférence de presse de M. Macron

ACTUALITES

Rapport « Libault » : Fin de la Concertation Nationale « Grand Âge et Autonomie »

De nombreuses propositions pour préparer une Loi

Le rapport de synthèse de la concertation « Grand âge et autonomie », dont l'animation a été assurée par Dominique Libault, conseiller d'Etat, a été remis à la Ministre de la santé et des solidarités le 28 mars. Le

AU FIL DES JOURS (06 MAI 2019)

rapport fait 175 recommandations d'inégale importance, mais certaines sont de nature à réellement changer le paysage.

Rappel : la FNAR a participé à ces travaux.

Parallèlement le Conseil de la CNSA a rédigé une contribution à ce débat, contribution qui a été assez largement utilisée par les rapporteurs de la concertation.

Tout d'abord si la question de la perte d'autonomie des personnes âgées est un sujet qui a été mal traité jusqu'à présent, de nombreux acteurs, dont la FNAR, ont déploré que la structure ministérielle avalise la barrière d'âge qui conduit à traiter séparément la perte d'autonomie des personnes âgées et celle des personnes en situation de handicap. La contribution de la CNSA avait fortement pointé cette demande de suppression de la barrière d'âge et dans le rapport un certain nombre de propositions vont dans le sens d'une réduction de ses effets, par exemple la **création d'une nouvelle prestation autonomie semblable à la PCH** (Prestation de compensation du handicap) ; cette prestation autonomie à domicile distinguerait trois volets : aides humaines, aides techniques, répit et accueil temporaire ; dans les établissements on fusionnerait **les sections (budgétaires) « soins » et « dépendance »**.

Ces travaux mettent en avant **la personne et ses attentes**, alors que jusqu'à présent l'analyse partait des structures et de leur financement. Le rapport fait un certain nombre de propositions pour **changer le regard de la société sur le grand âge**, mais c'est du long terme. La notion de **qualité** est fortement présente dans ces travaux qui demandent que soient mise en œuvre une grille simple de **quelques indicateurs** suivis pour les EHPAD comme pour les services d'accompagnement à domicile (SAAD). La notion de **plateforme territoriale** associant EHPAD, SAAD, services infirmiers, voire hôpital de proximité, permettrait de simplifier les parcours tout en les rendant plus opérationnels et plus efficaces (mutualisation des fonctions administratives, des infirmières de nuit par exemple). Ces mesures peu coûteuses peuvent être mises en œuvre relativement rapidement.

Le rapport préconise la création de Maisons des aînés et des aidants, mais la création des **Maisons de l'autonomie**, prévue par la loi Adaptation de la société au vieillissement ne répond-elle pas déjà à cette préoccupation ? La CNSA a préparé un cahier des charges et un certain nombre de départements ont mis en place des structures de ce type. Par ailleurs le rapport préconise la création d'un conseil départemental du grand âge, la CNSA allant plus loin, en conseillant **la fusion des conférences des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie et des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA.)**

Enfin le rapport insiste beaucoup sur **l'aspect « métier »** faisant des propositions fortes sur les carrières et les rémunérations des personnels, tant des EHPAD que des services à domicile. La **prévention** de la perte d'autonomie fait également l'objet de propositions fortes, ainsi que le soutien aux **aidants**. C'est également sur ce point qu'avait insisté le Haut Conseil de l'âge, en en faisant une priorité. Or la revalorisation des carrières et des rémunérations sans ressources nouvelles pourrait signifier sans doute des charges accrues pour les usagers. Le Président de la République, au cours de sa conférence de presse du 25 avril, a insisté sur ce point mais aussi sur la diminution du reste à charge pour les personnes et leur famille. Il y a là une contradiction que la loi devra surmonter.

Or la question du **financement** nous semble insuffisamment traitée, dans ce rapport, la contrainte budgétaire étant en ce moment trop forte. Ainsi, le minimum qui semble devoir être financé s'élèverait rapidement à 10 milliards d'euros ! La fin de la Contribution au remboursement de la dette sociale, programmée en 2024, permettrait de dégager des moyens.

AU FIL DES JOURS (06 MAI 2019)

Ce rapport très riche, mais qui soulève aussi des questions, comme la place et le rôle des départements, des agences régionales de santé, de la sécurité sociale entre autres, fera l'objet d'une analyse dans le prochain Courrier des retraités.

Sylvain Denis

CFR



@lepoint.fr

RETRAITE

Age de départ à la retraite

L'Etat vient de prendre un grand et salutaire virage en admettant enfin l'inéluctabilité de l'augmentation du temps de travail sur l'ensemble de la carrière pour sauver notre système de retraite par répartition. La conférence de presse du Chef de l'Etat (25 avril) qui a dominé l'actualité retraites récente attendue avec impatience sur de nombreux sujets dont bien sûr celui des retraites et plus spécifiquement sur leur financement dans le futur régime universel. L'actualisation de projections économiques essentielles par la Direction du Trésor, l'Insee, le COR, la CNAV, Agirc-Arrco, venaient d'ailleurs de mettre à nouveau en évidence l'importance majeure d'un âge de liquidation évitant de nouvelles saignées dans le pouvoir d'achat des retraités. Par exemple, la perspective d'exposer le régime unifié Agirc-Arrco à l'éventualité de ne plus pouvoir assurer l'intégralité des prestations dès 2024 en cas de modifications économiques importantes induisant une chute rapide de ses réserves (sur la base optimiste d'un taux de chômage de 7,5%, mais sans recul de l'âge de départ au-delà de 62 ans) était inquiétante. Aussi, devoir attendre 2035 pour espérer équilibrer le futur régime dans l'hypothèse très optimiste d'une croissance à 1,8 %, mais toujours sans recul de l'âge de départ, voire attendre 2045 avec une croissance plus probable de 1,5 % seulement, ne l'était pas moins.

Dans le même temps, la révélation de la ferme et heureuse intention du gouvernement de s'intéresser plus sérieusement au financement de la dépendance a tout d'un coup compliqué la situation. La ministre de la Santé et des Solidarités, Mme Agnès Buzyn, déclarant qu'il faudrait majorer de quelque 9 milliards d'euros par an l'actuel budget de la dépendance (30 milliards) et qu'« à titre personnel » elle n'était « pas hostile à un report de l'âge de départ » et qu'« il faudrait un jour travailler plus longtemps sinon notre système de retraite ne pourrait plus tenir » n'a pu que créer des controverses avec l'équipe du Haut Conseil à la Réforme des Retraites (HCRR) et renforcer l'impatience de connaître la position du Chef de l'Etat sur ce sujet.

AU FIL DES JOURS (06 MAI 2019)

Il était sans doute difficile pour E. Macron de revenir sur sa promesse électorale sanctuarisant la borne de 62 ans. Il lui était en revanche difficile de ne pas accepter les conclusions de la Communauté économique européenne prouvant que la France devait absolument faire croître la quantité de travail fournie par chacun sur l'ensemble de sa vie active. E. Macron l'a dit clairement et a suggéré d'accélérer le rythme de la hausse de durée de cotisation programmée par la réforme Touraine de 2014. Rappelons que cette loi augmente le nombre de trimestres pour bénéficier du « taux plein » de 1 trimestre tous les 3 ans à partir de 2020 en vue d'atteindre 43 années de cotisation en 2035 pour les gens nés à partir de 1973. L'âge de départ serait par exemple de 65 ans pour une carrière commencée à 22 ans, mais ces 43 années seraient atteintes dès 2025 avec une accélération de 1 trimestre chaque année au lieu de 1 tous les 3 ans.

Cette position ne peut faire oublier que le critère du « taux plein » n'existera plus dans le régime universel de retraite et que ce sont les points acquis, cotisés ou attribués, qui, seuls, détermineront le montant de la pension. Comme il nous semble l'avoir compris, E. Macron laissera le Premier ministre avec les services de l'Etat, le Haut Conseil à la Réforme des Retraites et les partenaires sociaux imaginer un mécanisme liant ce montant à un âge de référence évoluant en fonction de l'espérance de vie. A l'instar du système Agirc-Arrco ou comme l'envisage le HCRR le total des points acquis pourrait être majoré ou minoré en fonction de l'écart entre l'âge auquel une personne liquide ses droits et l'âge de référence en vigueur lors de son départ. Il faudra de toute façon revoir la loi Touraine car on ne pourra pas attendre 2035 ou pire pour équilibrer les régimes sous peine de les voir s'effondrer. E. Macron semble avoir donné 2 mois au gouvernement pour affiner et chiffrer différents scénarios.

Revalorisations annuelles : la réindexation des retraites sur les prix interviendra dès janvier 2020 pour les pensions inférieures à 2000 euros/mois (coût de 1,4 milliards d'euros pour l'Etat) et sera étendue à l'ensemble des pensions en 2021. Ces mesures n'empêcheront évidemment pas la CFR de poursuivre ses combats pour le respect de la règle d'alignement sur les prix et contre une différenciation du niveau de revalorisation en fonction du montant de la retraite elle-même. La "retraite minimale" que le président veut porter à 1000 euros/mois pour une carrière complète prendra sans doute plus de temps.



©123RF.com

Réversion : Un groupe restreint de la Commission Retraites vient d'étudier 5 schémas proposés récemment par JP. Delevoye aux partenaires sociaux pour traiter la réversion dans le futur régime. Les conclusions préliminaires de ce travail seront examinées en Commission le 6 mai de façon qu'une position CFR puisse être rapidement transmise à l'équipe Delevoye. Une solution proche de la pratique actuelle, mais à l'exclusion de la condition de ressources pour la partie CNAV, rassurante pour l'ensemble des personnes concernées, sera sans doute recommandée.

Pierre Lange

EUROPE

Le présent compte rendu donne un aperçu succinct de la situation entre le Conseil de Age Platform Europe qui s'est tenu les 11- 12 avril et la prochaine AG annuelle des 12-13-14 juin.

Il est rappelé que le **rapport d'activité annuel** de AGE 2018 (57 pages aérées) est disponible sur le site dans la zone accessible au public : bien que rédigé en anglais seulement, il donne une bonne vision des activités passées.

La question de l'**extension du champ des adhésions** (cf. AFJ janvier 2019) a été évoquée : étant donné l'absence de consensus entre les membres sur cette extension et ses modalités, le sujet doit continuer à être approfondi. Nous restons vigilants sur ce point.

AU FIL DES JOURS (06 MAI 2019)

Les documents des **évaluations « interne » et « externe »** ont été présentés au Conseil et transmis à la DJ Justice : ils sont disponibles sur le site dans la partie réservée aux membres. Une synthèse en français établie par la Coordination est en cours.

La Conférence annuelle du 13 juin sera consacrée au développement des **deux thèmes** traités lors de la 10ème session du groupe de travail ONU : **OEWG-A** (« *Open Ended Working Group on Ageing* ») récemment tenue à New-York les 15-18 avril : le rôle de la protection sociale et la formation tout au long de la vie (dans une approche non limitée à la sphère professionnelle).

Pour tout examen plus avant de ces thèmes, on peut se reporter au site (partie publique) de AGE ou directement au site de Nations Unies à l'adresse : social.un.org/ageing-work-group/tenthsession.shtml Sur la partie gauche de la page d'accueil, on repère l'historique des 10 sessions.

La séance d'ouverture a été marquée par l'intervention du représentant français (DGCS-Bureau des affaires européennes et internationales) qui a rappelé l'hostilité du gouvernement français à l'égard du projet d'une Convention internationale des droits humains appliquées aux personnes âgées et a demandé, en un mot, que - au bout de 10 ans de discussions - l'on passe désormais à autre chose, tout en affirmant l'utilité de ce OEWG-A comme forum international sur le vieillissement.

Il faut préciser que l'UE est divisée sur le sujet, ce qu'a rappelé son représentant, en demandant que pour aller plus loin dans cette direction contestée, on fasse la preuve de l'inapplicabilité des dispositions internationales existantes. Pour votre information : les pays qui soutiennent l'idée d'une convention sont connus à l'ONU sous le nom de « Groupe des amis des personnes âgées » (« *Group of Friends of Older Persons* »).

Du point de vue financier, les **comptes définitifs 2018** de AGE présentent un excédent de 3560 € (versus 615 € en 2017) : cela est positif, mais a été atteint en bénéficiant de l'impact d'opérations antérieures définitivement dénouées en 2018. Etant constaté qu'il en avait été de même en 2017 et considérant que l'équilibre de AGE ne pouvait dépendre d'aléas, sur proposition du trésorier le Comité Exécutif a proposé que pour le prochain budget (2020) - qui sera adopté à l'AG de juin - les cotisations soient maintenues à leur niveau de 2019, mais qu'une « contribution exceptionnelle de stabilité » égale à 10 % des cotisations soit votée pour 2020. Cela a été proposé dans le contexte de l'incertitude totale de l'impact du Brexit sur les cotisations à AGE. Le Conseil a accepté cette proposition.

La **Coordination AGE France** se réunira le 3 juin pour les ultimes préparatifs pour l'AG.

Il est probable qu'une modification intervienne dans la représentation française entre titulaires et suppléants.

La Newsletter trimestrielle « **Age News France** » n°16 a été adressée à ses destinataires usuels le 25 avril.

En ce qui concerne les **élections européennes** (voir AFJ d'avril), un texte court (2p) a été mis au point au sein de la Coordination qui vient compléter le 2 pages (en français) du Manifeste de AGE.

Jean-Michel Hôte



©istockphoto.com

AU FIL DES JOURS (06 MAI 2019)

NOS FEDERATIONS



**Les 10 et 11 avril, FNAR et UFR-rg étaient en congrès
au Village Azureva du Cap d'Agde**

A... COMME ASSOCIATIONS

FNAR

Du 3 au 5/04 : Assemblée générale d'ARESSO

L'assemblée s'est tenue en Arles avec la participation de 125 adhérents. Aresso comme l'ensemble des associations de retraités est victime d'attrition naturelle et constate l'arrivée d'un nombre tenu de nouveaux cotisants. Cette diminution régulière et inévitable du nombre d'adhérents a été partiellement compensée par ceux que les diverses activités, les voyages et l'implication de l'association dans la défense du pouvoir d'achat et des retraites ainsi que les animations régionales avaient mis quelque temps à séduire. Le total des adhérents sera sans doute de l'ordre de 1250 en fin d'année.

Les informations transmises par CFR/FNAR/UFR comme le *Courrier des Retraités*, *CFR Echos* et *AFJ* continuent d'être très appréciées. L'abonnement volontaire au CDR a progressé cette année à 49 %.

ARESSO ne veut pas se résoudre à constater l'effritement inéluctable et met en place avec les équipes de 3M (Mobil) un projet de développement commun en mutualisant dans un premier temps les outils de communication tels que le site internet et la revue *Amitié*, fer de lance de notre communication. Une équipe travaille sur un projet annuel de "La fête de Aresso" qui pendant une journée réunira sur un site en France la famille Aresso, adhérents, enfants et petits-enfants ; elle sera également ouverte aux actifs du groupe ExxonMobil. Les animations en régions continueront d'être très actives et proches des gens. Les amis de nos adhérents sont également les bienvenus. Tout ceci est résumé dans un nouveau leaflet à disposition des adhérents et sera retransmis régulièrement dans la revue *Amitié* toujours aussi populaire. Tout cela pour être ensemble plus nombreux, plus proches et solidaires, nous, qui avons encore tant de choses à partager

André Bataillard, Président

AU FIL DES JOURS (06 MAI 2019)

Le 3/04 : Assemblée générale de l'Amicale de Retraités de PSA Sochaux

L'Assemblée a eu lieu à la Maison des Arts et des Loisirs de Sochaux en présence de 450 adhérents. **René Hanser**, Président, a accueilli les nombreux participants et présenté le rapport moral durant lequel il a remercié tous les bénévoles chargés des différents secteurs de même que les partenaires qui apportent leur soutien au fonctionnement de l'association. Ont suivi les rapports d'activités et financier.



Jean Marcel, membre du Conseil d'Administration de l'association et de la FNAR et délégué régional de la CFR pour la Franche-Comté a évoqué les actions engagées sur le plan local comme national pour la défense des retraités : opération députés 2018, lettre ouverte aux députés de l'Aire Urbaine, messages lancés aux adhérents pour les



inciter à signer la lettre-pétition conçue par la FNAR à l'adresse du Président de la République et à apporter leur contribution au grand débat national. Claire Merckling, administratrice de la FNAR, a passé en revue les principaux domaines d'action de la fédération : la défense du pouvoir d'achat des retraités, la place des aînés dans la société, la réforme des retraites vers un système universel, la santé, la représentation des retraités au niveau national, régional et départemental...

Edouard de Martène, DRH du site de Sochaux, énumère les travaux en cours et à venir sur le site afin de tenir l'objectif Sochaux 2022 et d'en faire une réussite. Rodolphe Pihet, responsable de la Vente voitures au personnel, fait un tour d'horizon sur ce qui est mis en place pour les membres du Groupe et les retraités. Ludovic Marques, secrétaire du CSE, insiste sur les relations amicales entre l'Association et le CSE.

UFR

Le 4/04, assemblée annuelle de l'ARCEA de Grenoble :

Elle a eu lieu sur le Centre du CEA de Grenoble sous la présidence de Jean-Marc Wauthy, en présence du Bureau de l'ARCEA-Grenoble au complet. Le Bureau National était représenté par Gérard Lucas président de l'UFR et vice-président de l'ARCEA National. Il remplaçait Jacques PENNEROUX, président, empêché pour raisons de santé et était accompagné de Raymonde BOSCHIERO, Trésorière Générale de ARCEA.

Les participants ont été accueilli sur le site par le directeur, Philippe Bourguignon qui leur a présenté les activités du Centre toujours en pleine évolution. La dénucléarisation du site décidée il y a plusieurs années a permis la mise en place de laboratoires de recherche et développement sur les nouvelles technologies au service de l'industrie. Une partie importante de ces nouvelles activités se sont développées autour du LETI et du LITEN. De très nombreuses start-up se sont créées également à partir de ces centres d'innovations technologiques. Enfin, le Centre de Grenoble continue d'animer et de développer son réseau de « plateformes » régionales, ce qui facilite les contacts Industrie-Recherche sur l'ensemble du territoire. Le Centre du CEA de Grenoble, qui a vu ses effectifs augmenter de 47% ces 15 dernières années, compte aujourd'hui 4000 salariés. A son budget de 250 M€ viennent s'ajouter actuellement 500 M€ générer par les start-up.

Après avoir remercié le directeur du Centre de la mise à disposition de locaux pour les activités de l'association, le président de l'ARCEA-Grenoble ouvre la partie statutaire de la réunion. Dans son rapport J.M. Wauthy remercie l'équipe du bureau élargi pour l'aide qu'elle lui apporte à donner un nouveau départ à la section après les difficultés rencontrées ces dernières années. L'ARCEA-Grenoble comptait 265 adhérents fin 2018, et est espère augmenter le nombre de ses adhésions en 2019. Le rapport financier est ensuite présenté par la trésorière Marie-Annick Jolivet. Les deux rapports sont adoptés à l'unanimité.

Les deux représentants du Bureau National présentent ensuite l'exposé d'actualité du CEA et de l'ARCEA préparé par J.Penneroux. Il ressort du bilan global du CEA que celui-ci reste très équilibré et dynamique

AU FIL DES JOURS (06 MAI 2019)

dans tous les domaines. On peut signaler en particulier que le CEA reste leader des organismes de recherche pour les dépôts de brevets, sachant que les activités de Grenoble qui nous ont été présentées y sont pour beaucoup.

Concernant l'ARCEA National, le taux de recrutement de nouveaux adhérents reste soutenu (au moins 30% des départs en retraite du CEA), mais cela ne suffit pas tout à fait au remplacement des départs, du fait de l'âge moyen élevé des adhérents. Le GAENA, brillant successeur du GASN reste l'un des fleurons de l'ARCEA. Comme chaque année, son argumentaire s'est encore enrichi de mises à jour et de nouvelles fiches. A noter également fin 2018, l'organisation d'un colloque national sur les déchets nucléaires par l'ARCEA en collaboration avec la SFEN et avec l'appui efficace du GAENA, qui a été très apprécié.

R. Boschiero a présenté les comptes de l'exercice 2018 de l'ensemble de l'ARCEA national pour les dix Sections et le Bureau National.

Après un bref rappel sur l'organisation opérationnelle de la CFR et de l'UFR, G. LUCAS a fait le point sur les actions et résultats de l'UFR et de la CFR en 2018. Les principaux domaines concernés ont été : la place des retraites dans la société, l'augmentation de la CSG, les pensions et le pouvoir d'achat des retraités, les CDCA, la santé et l'autonomie des personnes âgées, la percée médiatique de la CFR et le projet de Retraite Universelle.

Cette réunion très participative s'est terminée par une excellente conférence sur les activités d'ITER à Cadarache. Elle fut suivie d'un repas convivial pris en commun à proximité du Centre.

Gérard Lucas

ARCEA = *Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique*

LETI = *Laboratoire d'Electronique et de Technologie de l'Information*

LITEN = *Laboratoire d'Innovation pour les Energies nouvelles et les nanomatériaux*

GAENA = *Groupe argumentaire sur les Energies nucléaire et alternatives*

GASN = *Groupe argumentaire sur le Nucléaire*

SFN = *Société française de l'Energie nucléaire*

Le 4/04 : Assemblée générale de l'A.L.D.I.P.R.A.

Les adhérents de l'Association Lorraine pour la défense des intérêts des préretraités, retraités et assimilés étaient convoqués à Neuves-Maisons dans la banlieue de Nancy. Il a été constaté avec une certaine satisfaction le quasi maintien des effectifs par rapport à l'année précédente. Etant donné qu'une proportion minoritaire d'adhérents sont abonnés au « *Courrier des Retraités* », il a été décidé d'adresser aux non-abonnés, à titre promotionnel, le prochain numéro avec offre d'abonnement. Devant une assistance attentive et intéressée, Christian BOURREAU, Président honoraire de l'UFR, a développé les thèmes suivants : pension de réversion, régime universel des retraites, notions et évolution du pouvoir d'achat. Le pot de l'amitié a clôturé la séance.

Jean Lamoureux, Président

Le 4/04 : Assemblée générale de l'A.A.R.P.V.

Guy Bertrand, Président des 'Anciens Aventis Rhône Poulenc Vitry' a souhaité la présence d'un représentant de l'UFR en la personne de Jean-Claude Feltin.

Cette association s'attachant à maintenir un climat exemplaire de convivialité est également un soutien fort des actions de l'UFR. En fin de réunion, JC. Feltin a pu prendre la parole pour donner les dernières informations concernant les messages et les actions de l'UFR en relation avec la CFR. Des compléments d'informations ont été donnés au cours des questions montrant ainsi une bonne réactivité de l'assemblée. La réunion s'est terminée par un repas dans une ambiance chaleureuse.

Jean-Claude Feltin

AU FIL DES JOURS (06 MAI 2019)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

**Prochaine parution de l'AFJ :
le 10 juin 2019**



©lafemmemoderne.fr



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Avec et malgré toutes les approximations qui fleurissent, notamment à propos de l'âge légal de départ à la retraite, mais aussi de la pertinence des mesures envisagées pour apporter des correctifs au maintien du pouvoir d'achat d'une partie seulement des pensions de retraite, la CFR reste fortement mobilisée afin d'obtenir que soient respectés, d'une part les engagements pris, d'autre part, que l'équité soit fidèlement observée à l'intérieur et pour l'ensemble de notre corps social..

Le Président, P. Erbs Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 18 mars 2019

Assemblée Générale et Conseil d'Administration du 17 avril : Ils se tiendront le 17 avril à 14 heures au Centre Kellermann – Porte d'Italie. Les comptes 2018 ont été validés ; une provision de 25 000 € est à inclure dans le budget 2019 pour un projet de colloque et une action de communication ; les rapports des Commissions ont été approuvés

Actualités : Les disparités salariales et de retraite pour les femmes ont été évoquées lors de la rencontre avec le Secrétariat d'État à la condition féminine. Le projet de communiqué de presse n°135 sur la revalorisation des retraites « modestes » a été validé et «SI» diffusé le 19 mars. Les interviews médias (Radios, TV) sur le thème de l'indexation des retraites et de l'âge de départ ont été évoqués. Une proposition de loi sur le statut d'association agréée de la CFR a été déposée (voir annexe 1). Le texte de loi « Ma santé 2022 » et le projet de loi autonomie avec les conclusions du groupe de travail et la contribution de la CNSA ont été évalués.

Compte rendu de la Commission « Communication » : Les propositions de Philippe Mouzé pour la refonte du site internet (configuration et responsabilités des rubriques) ont été approuvées.

Elections au Parlement Européen du 26 mai 2019 : Un projet de courrier aux partis politiques présentant des candidats sera validé ; «SI» sa diffusion est intervenue le 9 avril.

Prochaine réunion de Bureau : Elle se tient le 15 avril ; il sera débattu : de la tenue de l'AG et du CA, de la réversion dans le futur régime universel de retraite, de la tenue du Grand débat et de l'élection Européenne. Le prochain numéro de CFR Échos vous rendra compte de ces travaux.

Lettre à Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé

La CFR a décrit, dans une lettre du 29 mars (voir annexe 2), ses actions dans le cadre du Grand débat et son désappointement quant à la non-prise en compte de ses observations relativement aux seuils de prélèvements.

Commission « Retraite » du 18 mars 2019

Dossier Retraite universelle : Les contacts avec le HCRR reprendront en tant que de besoin et notamment en fonction des attendus du Grand débat national.

Concernant l'évolution possible du dossier « réversion » un groupe de travail se réunira à compter de début avril pour évaluer les 5 thèmes ébauchés par le HCRR : alignement sur le mieux disant, limitation des droits à la période de la vie commune, prolonger le système actuel en le finançant par l'impôt, partager équitablement les droits acquis par les deux conjoints sauf si répartition différente prévue au contrat de mariage, enfin, remplacer la réversion par un dispositif public d'assurance veuvage pour les personnes « d'âges élevés ».

La « cacophonie » sur l'âge de départ s'ajoutant à un éventuel financement de la dépendance par un recul de l'âge de départ va nécessiter de suivre avec attention les prises de positions sur le sujet, le HCRR ayant confirmé lors du colloque du 21 mars au Sénat que l'âge minimum de départ restait fixé à 62 ans.

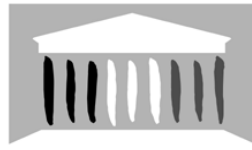
Sur la gouvernance du futur régime, avec l'exclusion des associations – dont la CFR – dans les « parties prenantes » une démarche auprès des parlementaires sera organisée. Pour les réserves des régimes, notamment celles de l'Agirc-Arrco, la gouvernance constitue un point fondamental qui doit être négocié.

Revalorisation des pensions : la CFR s'emploie à défendre - pour aujourd'hui comme pour le futur – l'indexation sur les prix afin, qu'au minimum, le pouvoir d'achat des pensions soit maintenu sans avoir à subir de minoration à caractère désindexant, ceci pour l'ensemble des retraités.

Courbes de pouvoir d'achat : Elles seront publiées avant la tenue de l'Assemblée générale du 17 avril.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles





N° 1606

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 janvier 2019.

PROPOSITION DE LOI

*conférant un statut d'association agréée
à la confédération française des retraités,*

(Renvoyée à la commission des affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Jean-Louis THIÉRIOT, Valérie LACROUTE, Jean-Yves BONY, Geneviève LEVY, Jean-Claude BOUCHET, David LORION, Brigitte KUSTER, Fabrice BRUN, Marc LE FUR, Éric STRAUMANN, Jacques CATTIN, Laurence TRASTOUR-ISNART, Pierre CORDIER, Dino CINIERI, Véronique LOUWAGIE, Vincent ROLLAND, Jean-Carles GRELIER, Stéphane VIRY, Damien ABAD, Valérie BAZIN-MALGRAS, Nadia RAMASSAMY, Didier QUENTIN, Rémi DELATTE, Émilie BONNIVARD, Arnaud VIALA, Bérengère POLETTI, Bernard PERRUT, Charles de la VERPILLIÈRE, Patrick HETZEL, Antoine SAVIGNAT, Gilles LURTON, Éric PAUGET, Josiane CORNELOUP, Alain RAMADIER, Thibault BAZIN, Pierre-Henri DUMONT, Michel HERBILLON, Julien DIVE, Laurent FURST, Jean-Luc REITZER, Bernard DEFLESSELLES, Claude de GANAY,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre pays compte aujourd'hui plus de 15 millions de retraités (soit 23 % de la population française).

Les études démographiques prévoient que, dans 50 ans, un tiers des Français auront plus de 60 ans. Le constat est sans équivoque : les retraités sont de plus en plus nombreux dans notre société et leur espérance de vie n'a de cesse que d'augmenter.

Le poids des retraités est donc croissant, poids non seulement démographique mais encore économique et social.

C'est à ce titre, et de façon parfaitement légitime, qu'ils revendiquent une représentation aux côtés des actifs.

Si les intéressés ne font plus partie des actifs, au sens strict du terme, ils n'en sont pas moins des acteurs de la vie de la Nation et des citoyens à part entière.

Forts de leur expérience, ils sont une richesse pour notre pays qu'il faut savoir écouter.

Ils sont des citoyens et également des contribuables, qualité qui n'a d'ailleurs pas échappé aux gouvernements successifs de ces dernières années.

En témoigne, la création par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) prélevée exclusivement sur les pensions de retraites.

La hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) de 1,7 % sur les pensions de retraite au 1^{er} janvier 2018 jumelée à la désindexation des retraites sur l'inflation en est une seconde illustration.

Il n'est pourtant pas possible aujourd'hui de laisser les retraités être traités par l'État comme une simple variable d'ajustement budgétaire en leur déniaient toute faculté à se faire entendre sur les questions qui les touchent directement.

Les retraités, au-delà de leur grande diversité, ont des préoccupations communes et des problèmes qui leur sont propres, notamment :

1° L’avenir des régimes de retraite ;

2° Le rôle économique et social des retraités ;

3° L’avenir du système de santé et notamment les problèmes de santé dus au vieillissement et la prise en compte de la perte d’autonomie éventuelle ;

4° Les relations intergénérationnelles.

Ils sont acteurs de notre société et c’est à ce titre que la plus grande organisation de retraités, la Confédération française des retraités créée en 2000 et regroupant 5 grandes fédérations de retraités : Les Aînés ruraux, fédération nationale, la Confédération nationale des retraités des professions libérales, la Fédération nationale des associations de retraités, le Groupement CNR-UFRB, l’Union française des retraités, qui forme un ensemble regroupant 1,5 million de retraités, demande un statut d’association agréée afin que son rôle de partenaire du dialogue social soit pleinement reconnu.

Une représentation officielle lui permettrait d’intervenir dans tous les organismes de réflexion, de consultation, de gestion et de décision traitant des problèmes concernant les retraités.

C’est la raison pour laquelle il vous est proposé d’adopter la proposition de loi suivante.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

La Confédération française des retraités, association déclarée et créée dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, a pour but la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des retraités et des personnes âgées ou de leurs ayants droit.

Article 2

- ① La Confédération française des retraités est habilitée à :
- ② 1° Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions concernant les retraités et les personnes âgées et proposer les mesures conformes à leurs intérêts matériels et moraux ;
- ③ 2° Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics les retraités et les personnes âgées et notamment désigner ou proposer des délégués aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département ou la commune traitant des sujets les concernant ;
- ④ 3° Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels des retraités et des personnes âgées.

Article 3

- ① Les statuts et le règlement intérieur sont soumis à l'agrément du ministre chargé des retraités et des personnes âgées.
- ② La Confédération française des retraités jouit de plein droit de la capacité juridique des associations reconnues d'utilité publique, du fait de l'obtention de cet agrément.

Article 4

Les modalités d'application de la présente loi sont déterminées par décret.



CFR Confédération Française des Retraités

Paris, le 25 mars 2019

Ministère des Solidarités et de la Santé

Madame la Ministre
14 Avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Objet : votre courrier du 30 janvier « Grand débat »

Madame la Ministre,

Nous avons pris bonne note de votre courrier en référence et vous prions de trouver ci-après les initiatives prises par notre organisation auprès de nos adhérents.

Au travers de nos organisations locales, ceux-ci ont été invités à participer aux réunions initiées très souvent par les élus des villes et villages. Ils en ont profité pour rappeler qu'ils étaient pour la plupart, ni « nantis » ni « inactifs ».

Notre Confédération a par ailleurs répondu au questionnaire en ligne et a adressé à Madame Vargon et Monsieur Lecornu l'essentiel de nos revendications.

Nous rappelons qu'il est regrettable que les services de Monsieur Darmanin et ceux de la Présidence n'aient pas cru devoir nous recevoir et prendre en compte nos observations sur les seuils de prélèvements. Des difficultés auraient été évitées.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président
Pierre Erbs

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale -
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr